

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Lundi le 13 décembre 2021
À compter de 18 h 04
Par conférence Zoom
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo
Héloïse Bélanger
Barbara Morin
Michel Milette
Luc Vézina
Johane Michaud
Jacynthe Prince
Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard
Chapleau
De Sève
Ducharme
Lonergan
Marie-Thérèse
Morris
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron..

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Sylvie Trahan
Chantal Gauvreau

Greffière
Directrice générale

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal

RÉSOLUTION 2021-653

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en retirant le point 12.1 (Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville - abonnement corporatif).

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

1.2
Adoption de
l'ordre du jour

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

RÉSOLUTION 2021-654

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

6.1

Commission
municipale
du Québec -
rapports
d'audit de
conformité -
adoption du
budget et
adoption du
programme
triennal
d'immobilisa-
tions 2021

- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt du rapport de l'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, réalisé par Commission municipale du Québec (CMQ) et transmis par cette dernière à la Ville le 23 novembre 2021 ;
- **QU'un plan d'action** soit élaboré pour donner suite à la recommandation formulée dans ce rapport et déposé dans les trois mois à la vice-présidence à la vérification de la CMQ ;
- **QU'une copie** de la présente résolution soit transmise à la CMQ.

Adoptée à l'unanimité.

7.- RESSOURCES HUMAINES



8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2021-655

8.1

Centre culturel
et
communautaire
Thérèse de
Blainville -
versement
d'une somme
et caution

ATTENDU QUE 25 ans plus tard, le Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville requiert une mise à niveau de son infrastructure, et ce, afin d'en conserver sa pérennité ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a mis en place un programme d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés visant la mise à niveau d'immeuble, dont les centres communautaires ;

ATTENDU QUE le Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville a déposé une demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE le Centre communautaire est une infrastructure pour la Ville de Sainte-Thérèse et la région ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse désire soutenir le Centre culturel et communautaire dans sa démarche de mise à niveau de son infrastructure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QU'ADVENANT** l'obtention, par le Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville, d'une subvention dans le cadre du programme d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés, la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à verser un montant de 250 000 \$ ainsi qu'à se porter caution pour le Centre culturel et communautaire dans sa demande d'aide financière tout comme en 1996 lors de sa construction. À ce titre, autorise le Maire ou maire suppléant ainsi que la greffière ou greffière adjointe à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette intention.

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES



11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2021-656

12.1

Chambre de
commerce
et d'industrie
Thérèse-De
Blainville -
abonnement
corporatif

SUJET RETIRÉ

13.- AFFAIRES NOUVELLES

Mme la Conseillère Jacynthe Prince quitte à 18 h 26.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2021-657

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 28.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date

